

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES
COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

SEANCE COMMUNE DU 22 JUIN 2022

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ

Membres titulaires

REPR SENTANT LA VILLE

| | | |
|--------------------------|----------------------|-----------------|
| Madame Caroline AUDOUY | <i>Ville de Metz</i> | PR SENTE |
| Monsieur Timoth e BOHR | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Monsieur Laurent DAP | <i>Ville de Metz</i> | PR SENT |
| Monsieur Gr goire LALOUX | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Anne STEMART | <i>Ville de Metz</i> | PR SENTE |
| Monsieur Patrick THIL | <i>Ville de Metz</i> | PR SENT |
| Monsieur Nicolas TOCHET | <i>Ville de Metz</i> | PR SENT |
| Madame Isabelle VIALLAT | <i>Ville de Metz</i> | - |

REPR SENTANT LA R GION

| | | |
|-----------------------------|---------------|-----------------|
| Madame Martine LIZOLA | <i>R gion</i> | - |
| Madame Catherine BAILLOT | <i>R gion</i> | - |
| Monsieur Arnaud ROBINET | <i>R gion</i> | - |
| Madame St phanie KIS | <i>R gion</i> | PR SENTE |
| Monsieur C dric CHEVALIER | <i>R gion</i> | - |
| Madame Evelyne GAREAUX | <i>R gion</i> | PR SENTE |
| Madame Marie-Claude VOINCON | <i>R gion</i> | PR SENTE |

REPR SENTANT METZ METROPOLE

| | | |
|------------------------|-----------------------|----------------|
| Monsieur Jean-Luc BOHL | <i>Metz M tropole</i> | PR SENT |
|------------------------|-----------------------|----------------|

Membres suppl ants

REPR SENTANT LA VILLE

| | | |
|------------------------------|----------------------|-----------------|
| Monsieur Marc SCIAMANNA | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Yvette MASSON FRANZIL | <i>Ville de Metz</i> | PR SENTE |
| Monsieur Jean-Marie NICOLAS | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Fran oise GROLET | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Monsieur Khalif  KHALIFE | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Doan TRAN | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Charlotte PICARD | <i>Ville de Metz</i> | PR SENTE |
| Monsieur Michel VORMS | <i>Ville de Metz</i> | PR SENT |

REPRÉSENTANT LA RÉGION

| | | |
|--------------------------------|--------|----------------|
| Monsieur Alexandre CASSARO | Région | - |
| Monsieur Rémy SADOCCO | Région | - |
| Madame Catherine BELRHITI | Région | - |
| Madame Brigitte TORLOTING | Région | - |
| Monsieur Jérôme END | Région | PRÉSENT |
| Monsieur Jean-François SECONDE | Région | - |

REPRÉSENTANT METZ METROPOLE

| | | |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Monsieur Philippe MANZANO | Metz Métropole | PRÉSENT |
|---------------------------|----------------|----------------|

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

| | | |
|--------------------------|---------------|-----------------|
| Monsieur Patrick THIL | Ville de Metz | PRÉSENT |
| Monsieur Timothée BOHR | Ville de Metz | - |
| Monsieur Laurent DAP | Ville de Metz | PRÉSENT |
| Madame Isabelle VIALLAT | Ville de Metz | - |
| Madame Anne STEMART | Ville de Metz | PRÉSENTE |
| Madame Caroline AUDOUY | Ville de Metz | PRÉSENTE |
| Monsieur Nicolas TOCHET | Ville de Metz | PRÉSENT |
| Monsieur Grégoire LALOUX | Ville de Metz | - |

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

| | | |
|-----------------------------|--------|-----------------|
| Madame Martine LIZOLA | Région | - |
| Madame Catherine BAILLOT | Région | - |
| Monsieur Arnaud ROBINET | Région | PRÉSENT |
| Madame Marie-Claude VOINÇON | Région | PRÉSENTE |

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

| | | |
|-------------------------|------------------------|-----------------|
| Monsieur Olivier MANTEI | Personnalité qualifiée | PRESENT |
| Monsieur Jean Luc BOHL | Personnalité qualifiée | PRÉSENT |
| Madame Chiara PARISI | Personnalité qualifiée | PRESENTE |
| Madame Pierre PAULY | Personnalité qualifiée | - |

| | | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------|
| Madame Alexandra TOBELAIM | <i>Personnalité qualifiée</i> | PRESENTE |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------|

REPRESENTANT ONM

| | | |
|---------------------------|-----|---|
| Monsieur Cédric CHEVALIER | ONM | - |
|---------------------------|-----|---|

REPRESENTANT PERSONNEL

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Madame Marie MUSCHERT | <i>Représentante du personnel</i> | PRESENTE |
| Madame Myriama IDIR | <i>Représentante du personnel</i> | - |

Membres suppléants :

REPRESENTANT LA VILLE

| | | |
|------------------------------|----------------------|-----------------|
| Madame Doan TRAN | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Yvette MASSON FRANZIL | <i>Ville de Metz</i> | PRESENTE |
| Monsieur Jean-Marie NICOLAS | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Monsieur Michel VORMS | <i>Ville de Metz</i> | PRESENT |
| Monsieur Khalifé KHALIFE | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Monsieur Marc SCIAMANNA | <i>Ville de Metz</i> | - |
| Madame Charlotte PICARD | <i>Ville de Metz</i> | PRESENTE |
| Madame Françoise GROLET | <i>Ville de Metz</i> | - |

REPRESENTANT LA REGION

| | | |
|----------------------------|---------------|---|
| Monsieur Alexandre CASSARO | <i>Région</i> | - |
| Monsieur Rémy SADOCCO | <i>Région</i> | - |
| Madame Catherine BELRHITI | <i>Région</i> | - |
| Madame Brigitte TORLOTING | <i>Région</i> | - |

PERSONNALITES QUALIFIEES

| | | |
|-------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Monsieur Pascal MULLER | <i>Personnalité qualifiée</i> | |
| Monsieur Philippe MANZANO | <i>Personnalité qualifiée</i> | PRESENT |
| Monsieur Benoît BRADEL | <i>Personnalité qualifiée</i> | PRESENT |
| Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ | <i>Personnalité qualifiée</i> | - |
| Monsieur Nicolas STROESSER | <i>Personnalité qualifiée</i> | PRESENT |

REPRESENTANT ONM

| | | |
|----------------------|-----|-----------------|
| Madame Stéphanie KIS | ONM | PRESENTE |
|----------------------|-----|-----------------|

REPRESENTANT PERSONNEL

| | | |
|----------------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Madame Céline JACQUOT | <i>Représentante du personnel</i> | PRESENTE |
| Monsieur Yann-Pierre PAULY | <i>Représentant du personnel</i> | - |

Représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur Général Adjoint Ville de Metz

Valérie LAHOUEL – Cheffe du service spectacle vivant et arts visuels - Direction Générale Adjointe en Charge de l'Attractivité – Direction de la culture du patrimoine et de la mémoire - Région Grand Est

Laurent MATHIEU – Chargé de mission référent musiques classiques et contemporaines – référent transition écologique – Région Grand Est

Elise SERVERIN - Conseillère musique et danse - DRAC Grand Est, site de METZ

Olivier LEDERLE – Directeur Général Adjoint - Direction Générale Adjointe Attractivité et Animation du Territoire - Eurométropole de Metz

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Etaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Sarah MCKEE

Joseph ANDRE

Marie COURTEL EMOND

Hamid JARI

Michèle PARADON

Gwenaëlle PLOUGONVEN

Sibylle BRUNOT

Régis CAPO CHICHI

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|-----------|
| I. Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 201 MES) et du CS (délibération n° 898 ONM) du 25 mars 2022 | 7 |
| II. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2021..... | 7 |
| 1) Approbation du rapport d'activité 2021 de la Cité musicale-Metz (délibérations n° 202 MES / n° 899 ONM)..... | 7 |
| 2) Approbation du compte de gestion ONM 2021 (délibération n° 900 ONM) | 9 |
| 3) Approbation compte administratif ONM 2021 (délibération n° 901 ONM) | 9 |
| 4) Affectation du résultat ONM 2021 (délibération n° 902 ONM) | 11 |
| 5) Décision modificative budgétaire n° 4 - exercice 2021 (délibération n° 203 MES).11 | 11 |
| 6) Approbation du compte de gestion MES 2021 (délibération n° 204 MES) | 11 |
| 7) Approbation compte administratif MES 2021 (délibération n° 205 MES)..... | 11 |
| 8) Affectation du résultat MES 2021 (délibération n° 206 MES) | 13 |
| III. Affaires financières 2022 | 13 |
| 1) Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2022 (délibération n° 207 MES).13 | 13 |
| 2) Provision pour risques et charges exceptionnels (délibération n° 903 ONM) | 13 |
| 3) Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2022 (délibération n° 904 ONM) 14 | 14 |
| IV. Approbation des orientations pour le projet 2023-25 de la Cité musicale-Metz et renouvellement du mandat de la directrice générale (délibération n° 905 ONM / délibération n° 208 MES)..... | 14 |
| V. Affaires administratives..... | 17 |
| 1) Modification du poste de Trombone Solo (délibération n° 906 ONM)..... | 17 |
| 2) Modification du poste de Cornet Solo (délibération n° 907 ONM) | 17 |
| 3) Modification du poste de Piccolo Solo (délibération n° 908 ONM) | 17 |
| 4) Signature de l'avenant n° 3 à la convention portant création de la Cité musicale-Metz (délibération n° 909 ONM / délibération n° 209 MES) | 17 |
| 5) Refacturation de personnel au sein de la Cité musicale-Metz (délibération n° 910 ONM / délibération n° 210 MES)..... | 18 |
| 6) Adhésion à la dématérialisation des actes (délibération n° 211 MES)..... | 18 |
| 7) Recours au télétravail (délibération n° 911 ONM)..... | 18 |
| 8) Création d'un Comité social territorial local (délibération n° 912 ONM) | 19 |

| | |
|--|-----------|
| 9) Avenant au contrat de travail de l'agent comptable public et responsable financier de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 212 MES) | 19 |
| 10) Modification d'un emploi d'Assistante de Direction / Missions RH (délibération n° 913 ONM)..... | 19 |
| 11) Prolongation de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet Démon jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 914 ONM)..... | 19 |
| VI. Divers | 20 |
| 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la directrice générale (délibération n° 213 MES)..... | 20 |
| 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 915 ONM) | 20 |
| 3) Information sur les représentants du personnel au CA de Metz en Scènes | 20 |
| 4) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz | 20 |

La séance est ouverte à 16 heures sous la Présidence de **Patrick THIL**. Il tient à saluer tous les membres et les représentants des collectivités publiques (État, Région Grand Est, Eurométropole de Metz et Ville de Metz), ainsi que ceux du Conservatoire, du Centre Pompidou et du Transfestival Passages.

I. Adoption des comptes rendus du CA (délibération n° 201 MES) et du CS (délibération n° 898 ONM) du 25 mars 2022

Sans remarque, ni commentaire, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

II. Approbation du rapport d'activité et des comptes 2021

1) Approbation du rapport d'activité 2021 de la Cité musicale-Metz (délibérations n° 202 MES / n° 899 ONM)

Florence ALIBERT revient sur les difficultés rencontrées en 2021 avec la fermeture des lieux de culture pendant près de cinq mois en raison de la crise sanitaire, puis la reprise progressive adaptée au contexte. Malgré l'annulation ou le report de 97 concerts, les activités artistiques de la Cité musicale-Metz n'ont toutefois pas cessé avec de nombreux projets de captations audiovisuelles et d'enregistrements de disques avec l'ONM, ainsi que quatre projets portés par Metz en Scènes avec les artistes en résidences.

Elle salue à cet égard le soutien des partenaires publics, de même que l'adaptabilité et l'engagement des musiciens et des équipes, dont les efforts ont permis l'atteinte des résultats. Il y avait également le souhait de poursuivre les activités d'éducation artistique et culturelle. Cela a pu se faire grâce à une délocalisation des spectacles dans les écoles (et grâce à la grande adaptabilité des artistes qui ont su s'adapter en repensant leurs propositions), mais également grâce à une série d'ateliers et de rencontres. **Florence ALIBERT** salue le travail des équipes de Sybille BRUNOT.

Elle souligne l'intensité de la reprise d'activité au début de l'été. Le choix a été fait de prolonger la saison jusqu'à mi-juillet pour pouvoir programmer des concerts reportés, tout en tenant compte des contraintes sanitaires. Le souhait était également de contrebalancer cette période de fermeture en proposant une grande variété d'activités et en inventant de nouveaux formats conviviaux, comme Les Jeudis du Cloître ou Trini'Family aux Trinitaires, qui se poursuivront dans les années futures.

La saison s'est poursuivie de manière adaptée en septembre avec des jauges réduites et l'annulation de concerts en raison de cas Covid. Celle-ci a pu toutefois globalement se mettre en œuvre avec plusieurs temps forts, tels que le Festival Passages avec une thématique brésilienne ; un concert autour de Brahms (report de 2020) avec le pianiste Geoffroy COUTEAU qui a sorti son premier disque avec l'ONM ; un très beau concert sous la direction de Lionel BRINGUIER qui faisait ses débuts à l'ONM ; la deuxième édition du festival « Show devant, les enfants ! » ; le spectacle de Souad MASSI consacré à l'Algérie « Djazaïr, mon amour » (report de 2020).

Elle fait part des chiffres réalisés en 2021, à savoir 227 concerts et spectacles, contre 359 en 2019 (dernière année de référence), et 132 000 spectateurs/visiteurs et participants, contre 300 000 en 2019.

Elle ajoute que malgré le contexte difficile, la Cité musicale-Metz a pu développer l'ancrage territorial de l'ONM hors de Metz par la signature de conventions avec des collectivités territoriales et le développement de projets d'éducation artistique et culturelle (projets EAC, centres sociaux, EHPAD, centres d'hébergement,...) dans différentes communes de Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse. Par ailleurs, le projet Démos en partenariat avec la Philharmonie de Paris depuis 2016, renforcé début 2020, a réussi en 2021 à maintenir les activités des deux orchestres Démos Metz Moselle Nord et Démos Metz Moselle Est avec des ateliers relayés à distance auprès d'une centaine d'enfants et un beau concert de restitution en fin d'année. Le prolongement de ce projet a été acté jusqu'en juin 2023 pour compenser les reports de pratiques collectives dus à la crise sanitaire.

Le partenariat avec la BAM dans le quartier de Borny s'est relancé dès juin 2021 avec des petits déjeuners réguliers dans le but d'étendre les relations avec les acteurs associatifs et les structures du quartier, ce qui a permis la mise en œuvre rapide d'événements co-construits, tels que des animations avec la MJC et l'association APSIS. En outre, la Cité musicale-Metz a participé activement à la demande de labellisation « Cité éducative » par la Ville de Metz de ce quartier pour trois ans. Cinq des projets proposés seront d'ailleurs mis en place dans les prochaines années.

L'accompagnement des groupes et des artistes émergents s'est également renforcé en 2021, en particulier au niveau des musiques actuelles avec des résidences à la BAM (crèches, ateliers BAM Musik Fabrik, programme « Impulse ! »).

En termes d'égalité hommes-femmes, elle signale une progression du pourcentage de femmes dans la programmation, avec une mention spéciale de félicitations pour Michèle PARADON qui atteint presque la parité avec sa programmation artistique à l'Arsenal, et une forte progression à l'ONM des femmes cheffes d'orchestre (passant de 2 à 17 %), ainsi que du côté des musiques actuelles. Le chemin est néanmoins encore long, mais ce sujet fait partie des objectifs pour les trois prochaines années.

Olivier MANTEI souligne la richesse du bilan d'activité, tant sur les contenus artistiques que les actions d'éducation, sociétales et d'ouverture au public, et tient à saluer le travail fourni.

Patrick THIL confirme un certain nombre de points de grande avancée, précisant qu'il ne faut pas voir l'Arsenal uniquement comme un temple de la musique classique et baroque, mais également celui de la danse contemporaine, du jazz et des musiques du monde. À l'inverse, les Trinitaires sont également un lieu propice aux musiques expérimentales et à l'incubation de jeunes musiciens, de même que la BAM, située dans un quartier prioritaire de la ville, qui accueille parallèlement des chorales et de la musique classique.

Il souligne les efforts importants déployés au développement de l'éducation artistique et culturelle par la Cité musicale-Metz. Outre son rayonnement par la labellisation « Musique » de l'UNESCO, elle est l'un des premiers piliers défendant l'Eurométropole de Metz, tout comme le Centre Pompidou, l'Opéra, l'École supérieure d'arts de Lorraine, le Conservatoire

et le Musée. Par ailleurs, le contrat vers la labellisation « 100 % EAC » avec l'Etat est en cours de finalisation.

Il salue les excellentes collaborations de la Cité musicale-Metz avec les institutions et les associations culturelles, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes, et remercie Florence ALIBERT et ses équipes pour ce rapport.

Nicolas TOCHET tient à mettre en valeur la carrière ascendante de deux artistes cités dans le rapport d'activité, à savoir Romain MULLER et 2PanHeads. L'artiste Jeanne TONIQUE, qui joue en première partie d'Orelsan au Zénith de Nancy, aurait également pu être mentionnée. L'accompagnement *via* le dispositif « Impulse ! » et de manière générale à la Cité musicale-Metz ces dernières années est remarquable et porte aujourd'hui ses fruits au niveau des groupes émergents.

Patrick THIL précise que les créations musicales de Romain MULLER se retrouvent également dans le parcours « Constellations ».

Charlotte PICARD met en exergue son enthousiasme sur le travail effectué par la Cité musicale-Metz en mettant à l'honneur des femmes compositrices, cheffes d'orchestre et musiciennes, en souhaitant que la société arrête de croire que les hommes sont plus sérieux et que ceux ayant un moindre talent que les femmes font un meilleur travail.

Elle remercie également chaleureusement toutes les équipes, à travers les représentants des deux structures, pour leur accueil, qui n'ont rien laissé transparaître des deux dernières années extrêmement difficiles pour tout le monde.

Patrick THIL insiste sur le fait que l'engagement de continuer d'assurer des spectacles sans spectateurs était une très bonne chose pour les artistes, qui ont pu reprendre à la réouverture des portes comme si rien ne s'était arrêté, tout en tenant compte des jauges. Tout cela s'est toutefois traduit sur un plan budgétaire par des efforts considérables.

Sans opposition, ni abstention le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte de gestion ONM 2021 (délibération n° 900 ONM)

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, il est pris acte du compte de gestion.

3) Approbation compte administratif ONM 2021 (délibération n° 901 ONM)

Florence ALIBERT présente le compte administratif :

Concernant les dépenses :

- ✓ À la clôture des comptes 2021, le réalisé est inférieur au prévisionnel, avec une économie de 11 % sur les frais généraux en raison de l'activité réduite en première partie d'année.
- ✓ Le budget communication est totalement en ligne avec le prévisionnel (100 000 €) avec une économie importante réalisée sur les frais de personnels permanents

par des postes non pourvus au niveau administratif, notamment celui de la directrice administrative et financière adjointe, et de musiciens (départs en retraite, concours externes). Les économies s'élèvent à plus de 122 000 € sur le budget et la masse salariale.

- ✓ Les dépenses de production sont légèrement en dessous du prévisionnel, l'économie n'étant pas celle attendue (20 000 €) étant donné que l'ONM a maintenu une forte activité (concerts, nouveaux projets, enregistrements de disques) durant la fermeture des salles.
- ✓ Le budget éducation et médiation a été intégralement dépensé (65 000 €), également en raison du maintien d'activités hors les murs.
- ✓ Pour le projet Démon, le budget prévisionnel de 502 000 € n'a pas été atteint avec une économie de 40 000 €, compte tenu de l'annulation des rassemblements prévus. Elle sera reportée sur les budgets 2022 et 2023, permettant ainsi de prolonger le projet.

Concernant les recettes :

- ✓ Les partenaires publics ont maintenu leurs contributions et subventions, avec un supplément de la part de l'État de 50 000 € dans le cadre du plan de relance 2021. La subvention pour le projet Démon a également été versée, mais la signature pour celle de la Philharmonie de Paris a été retardée et titrée sur 2022.
- ✓ Le CNM a versé deux aides exceptionnelles liées à la diffusion alternative et la compensation de perte des recettes de billetterie, l'une étant inférieure de 38 000 € à celle prévue au budget prévisionnel.
- ✓ Les ressources propres sont inférieures au prévisionnel (378 000 €, contre 500 000 €), étant donné que l'ONM ne savait pas lors de l'établissement du budget que les salles demeureraient fermées jusqu'en mai.
- ✓ Le mécénat progresse par rapport à 2020 (94 500 €), mais est un peu en dessous du budget prévisionnel en raison du report à 2022 du versement de certains contrats.
- ✓ Les recettes non récurrentes concernent des remboursements de mutualisation de personnels.
- ✓ La section d'investissement se clôture aux alentours de 40 000 € en raison notamment du report en 2022 de l'achat d'un contrebasson, grâce à la subvention de 35 000 € de la Ville de Metz.

L'année 2021 se clôture avec un déficit sur le budget de fonctionnement à hauteur de 66 395 € s'expliquant par le décalage du versement de la subvention de la Philharmonie de Paris en 2022. Si celle-ci avait été titrée en 2021, l'équilibre économique aurait été atteint. Par ailleurs, la baisse des recettes était en partie compensée par les aides du CNM et les économies de dépenses de personnels. À noter que si l'ensemble de l'effectif de l'Orchestre avait été pourvu, l'année se serait terminée avec un déficit de 120 000 €.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

4) Affectation du résultat ONM 2021 (délibération n° 902 ONM)

Sarah McKEE propose d'affecter le résultat du compte de report à nouveau afin de couvrir le déficit en investissement de 14 991 € et le solde déficitaire cumulé de 21 440 € au niveau de l'exercice 2021.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Décision modificative budgétaire n° 4 - exercice 2021 (délibération n° 203 MES)

Sarah McKEE propose d'adopter un budget modifié à hauteur de 8 175 225,93 €, précisant, au titre des dépenses, que :

- ✓ Les chapitres 11 et 12 sont revus à la baisse et les économies transférées aux chapitres 67, 68 et 42 ;
- ✓ Au chapitre 68, le report permet de procéder à une provision pour risques et charges (32 400 €) sur le montant des allocations perçues au titre de l'activité partielle.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Approbation du compte de gestion MES 2021 (délibération n° 204 MES)

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte du compte de gestion.

7) Approbation compte administratif MES 2021 (délibération n° 205 MES)

Florence ALIBERT présente le détail des dépenses :

- ✓ Concernant les frais de bâtiments (énergie, maintenance, gardiennage, nettoyage des bâtiments), le budget réalisé est en ligne avec le prévisionnel.
- ✓ Les moyens généraux sont légèrement en deçà du budget prévisionnel, mais en augmentation par rapport à 2020 étant donné le nombre plus important d'activités réalisées en 2021.
- ✓ Les économies sur la masse salariale sont comparables à l'ONM (136 000 €) en raison d'absences, notamment la directrice administrative et financière adjointe qui est mutualisée sur les deux structures et des postes non pourvus (régisseurs, directeur délégué aux musiques actuelles).

- ✓ La hausse des dépenses de personnels non permanents s'explique par le souhait d'honorer les contrats pour permettre aux vacataires (souvent étudiants) de percevoir un salaire par l'activité partielle. En outre, les équipes ont été renforcées pour le contrôle du pass sanitaire (deux personnes supplémentaires à chaque concert). Le recours à l'intermittence était également plus important pour remplacer du personnel technique permanent non pourvu et en raison de l'automne particulièrement dense en termes d'activité.
- ✓ Les dépenses artistiques et d'exploitation ont totalisé une économie de 338 000 € en raison de la fermeture des salles entre janvier et mai, en compensant une partie des contrats des artistes de sessions.
- ✓ Le budget communication était légèrement supérieur (+ 30 000 €) pour maintenir le lien avec les publics pendant la fermeture et les inciter à revenir lors de la réouverture des salles.

Concernant les recettes :

- ✓ L'ensemble des subventions et contributions a été versé par les partenaires publics, ce qui a permis de compenser la baisse de billetterie.
- ✓ Les recettes de bar, de location de salles (155 000 €, contre 367 000 € en 2019) et de la boutique sont inférieures au prévisionnel.
- ✓ Le montant de 1 413 000 € concernant les autres ressources et recettes exceptionnelles s'explique par le reliquat de subventions européennes liées au projets Interreg (40 000 €), les aides exceptionnelles de l'URSSAF dans le cadre de la crise sanitaire (692 000 €) et l'aide au titre de l'activité partielle (95 000 €) dont l'équivalent a été provisionné en risques et charges en cas d'éventuel retoilage.
- ✓ Deux provisions ont été reprises, dont l'une datait de 2020 (150 000 €) liée au risque Covid.

Elle précise que le budget de fonctionnement dégage un excédent de 379 000 €, au regard de l'activité partielle et de l'annulation d'une partie de la programmation, ainsi que du budget « Constellations » non dépensé en 2021, permettant d'équilibrer le budget 2022. La subvention annuelle d'investissement de la Ville de Metz de 170 000 € a permis de faire face aux dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments, en plus des 55 000 € ajoutés en fonds propres. Le budget d'investissement se clôture avec un résultat excédentaire de 20 507 €.

Charlotte PICARD demande s'il est envisagé de redistribuer cet excédent sous forme d'une revalorisation des salaires ou d'une prime pour le personnel, qui a été mis à rude épreuve dans les deux établissements.

Florence ALIBERT explique que la politique salariale est gérée individuellement avec un suivi annuel, au-delà des négociations annuelles obligatoires côté EPCC. En outre, une progression régulière des salaires est faite en fonction des objectifs de chacun au moment des entretiens annuels. Des revalorisations ont eu lieu pour une grande partie du personnel au regard des trois dernières années, y compris au cours de la crise.

Elle signale que cet excédent servira à équilibrer le budget 2022 et sera précieux pour faire face aux aléas des années futures.

Patrick THIL met en exergue la difficulté qui sera rencontrée en 2022 et 2023, beaucoup plus qu'en 2020 et 2021. À noter une augmentation de 10 M€ pour la Ville de Metz au titre de la revalorisation du point d'indice et du coût de l'énergie.

Il ajoute que les jauges de remplissage des salles et la restriction des budgets des entreprises sur la location de salles engendrent un déficit de 20-30 % sur la billetterie, en plus de la hausse du pouvoir d'achat qui fait baisser les recettes de bar.

Sans remarque complémentaire des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

8) Affectation du résultat MES 2021 (délibération n° 206 MES)

Sarah McKEE précise que le compte administratif 2021 de l'EPCC fait apparaître un excédent à la section d'exploitation de 379 373,67 € et à la section d'investissement de 20 506,85 €. Il est donc proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au report à nouveau qui se retrouvera à un montant cumulé de 712 465 € et celui pour la partie investissement à un montant cumulé de 84 003 €.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

III. Affaires financières 2022

1) Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2022 (délibération n° 207 MES)

Sarah McKEE indique qu'il est apparu nécessaire d'ajuster le crédit entre les différents chapitres, notamment pour inclure les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2021. Il est donc proposé d'adopter un budget à hauteur de 9 250 953,36 €. Cette augmentation des recettes permet l'ouverture du chapitre 22 pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues, du chapitre 67 pour intégrer des charges exceptionnelles et du chapitre 69 pour intégrer l'impôt sur les bénéfices 2021.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Provision pour risques et charges exceptionnels (délibération n° 903 ONM)

Sarah McKEE informe de deux litiges en cours opposant l'ONM à un prestataire de location de voitures, ainsi qu'un agent permanent. Il est donc proposé de porter le montant de la provision pour risques et charges exceptionnelles à 73 000 €.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2022 (délibération n° 904 ONM)

Sarah McKEE propose d'intégrer le report à nouveau de l'excédent de fonctionnement et d'ouvrir le chapitre 22 pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues, ainsi que les chapitres 11 et 68.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

IV. Approbation des orientations pour le projet 2023-25 de la Cité musicale-Metz et renouvellement du mandat de la directrice générale (délibération n° 905 ONM / délibération n° 208 MES)

En préambule, **Florence ALIBERT** tient à faire part de ses motivations à poursuivre le travail engagé depuis cinq ans pour les trois prochaines années. Elle souligne son attachement à la Cité musicale-Metz, avec ses équipes compétentes et engagées, liant les notions d'excellence, de partage et de forte dimension sociale qu'elle souhaite porter dans ce projet. N'étant pas originaire de la région, elle a appris à la connaître et apprécier l'accueil, la spontanéité et la chaleur de ses habitants, ainsi que la qualité des relations avec les autres acteurs de la Ville et de la Région. Son souhait est donc de prolonger sa modeste contribution à les promouvoir par le rayonnement de l'ONM et des autres établissements de la Cité musicale-Metz qui donne une excellente image du territoire.

Elle remercie Patrick THIL et les administrateurs de leur confiance accordée et réitère son engagement à donner la même énergie pour continuer à porter ce projet au cours des trois prochaines années.

Elle reprend les grands axes du bilan des cinq dernières années :

- ✓ Le premier était de faire exister concrètement la Cité musicale-Metz, en consolidant la place de l'Orchestre par la résidence permanente et la structuration des saisons afin de créer des passerelles et des synergies entre les trois salles de concert. Le projet s'appuie également sur le soutien renforcé aux artistes du territoire, avec une place plus importante aux pratiques amatrices et des projets portés par des structures associatives, tout en ayant une dynamique partenariale forte avec les acteurs de la Ville et de la Région.
- ✓ Le point fondamental était de donner une place plus importante de la programmation au jeune public, dont les tranches d'âge ont été élargies (dès l'âge de 3 mois). Plus d'une centaine de dates sont proposées aux familles ou dans le cadre scolaire pour la saison 2022-2023, avec de nouveaux temps forts, comme Trini'Family ou le festival à la Toussaint.
- ✓ Le projet Démos est considéré par la Philharmonie de Paris comme assez exemplaire dans le travail entre les acteurs socio-éducatifs du territoire sur la moitié

des quartiers politiques de la ville. De nouveaux projets ont élargi les partenariats dans le cadre de Musique et Justice (Protection judiciaire de la jeunesse, maison d'arrêt, santé,...).

- ✓ La présence territoriale s'est fortement renforcée par le biais notamment de l'ONM (formation symphonique, musiques de chambre) avec une trentaine de concerts et un programme donnant libre cours à l'expression des musiciens.
- ✓ L'ancrage à Borny avec la BAM s'est également développé et a aujourd'hui trouvé son public, malgré les deux années de crise sanitaire, en complémentarité avec les Trinitaires qui offrent une programmation tournée vers la découverte et l'expérimentation.
- ✓ La Cité musicale-Metz rayonne aujourd'hui au niveau national, transfrontalier et international, permettant des synergies entre les salles et l'Orchestre, ainsi que des partenariats, notamment avec la Philharmonie du Luxembourg, le Festival Musica et le Grand Manège à Namur. Suite à la tournée en Corée du Sud, de nouvelles collaborations internationales ont vu le jour dans le cadre du réseau des Villes Créatives UNESCO.
- ✓ La Cité musicale-Metz est également reconnue comme pôle de référence sur le volet de l'éducation et de la médiation pour le territoire.
- ✓ Concernant la gouvernance, l'existence de la Cité musicale-Metz s'est concrétisée par un organigramme commun permettant la mutualisation de postes, le renforcement d'expertises métiers dans le domaine de l'éducation ou de la médiation et le mécénat, ainsi que par la création d'un conseil d'administration et un comité syndical communs. Elle est également entrée au sein de l'Eurométropole de Metz en tant que partenaire public. Après mise en place d'une bonne organisation, les recettes de billetterie ont progressé en 2018-2019.
- ✓ La modernisation de la Cité musicale-Metz est passée entre autres par un outil commun de billetterie (Secutix) entre l'ONM et l'EPCC, la mise en œuvre d'un système d'information RH et des groupements de marchés publics.
- ✓ Les résidences, les coproductions et les masterclasses de la direction d'orchestre paritaire ont permis l'émergence de femmes artistes.
- ✓ Un demi-poste et un groupe de travail sont dédiés à la transition écologique, outre l'introduction d'actions en termes de marché public, de production et de diminution du plastique qui n'en sont qu'à leurs prémices.

Elle revient sur les éléments de contexte à prendre en compte dans les perspectives 2023-2025 : les moyens et la marge artistique en baisse malgré le soutien des partenaires publics, l'évolution des habitudes du public, l'impact environnemental des activités et la fracture toujours plus importante entre les métropoles, les petites villes et les zones rurales.

Au niveau des orientations :

- ✓ Le projet artistique et culturel devra aller plus loin dans l'intégration de la Cité musicale-Metz en créant davantage de synergies et en coordonnant les actions entre les différentes salles.
- ✓ Se pose la question de la future direction artistique en anticipant le départ à la retraite de Michèle PARADON. Côté Orchestre, le deuxième mandat de

David REILAND se termine en 2024 avec le souhait de le prolonger, mais une réflexion est en cours pour une direction artistique commune.

- ✓ L'autre point important est de poursuivre le développement de la transmission et l'inclusion sociale par de nouvelles actions à destination des familles en complément de la programmation. La réflexion en parallèle sera un réaménagement du deuxième étage de l'Arsenal pour le dédier à l'EAC.
- ✓ Le projet Démos repartira en septembre 2023 pour trois ans avec une nouvelle cohorte de deux orchestres, en accord avec la Philharmonie de Paris.
- ✓ Le projet dans le domaine de la santé n'a pas pu être développé en 2020-2021, mais ce sera le cas à compter de la fin d'année 2022.
- ✓ Le souhait est de continuer à œuvrer pour la formation et l'insertion des jeunes artistes, notamment des chefs et des compositeurs.
- ✓ Au niveau territorial, il s'agira de poursuivre la stratégie de pérennisation des actions locales, notamment à Borny, en réfléchissant à des comités d'usagers du quartier. Un nouvel équipement verra par ailleurs le jour en 2024 en lien avec la BAM et la Ville de Metz.
- ✓ Une nouvelle relation au public sera étudiée en interne en termes de formats de spectacles et de convivialité à la BAM et aux Trinitaires.
- ✓ La gouvernance et le fonctionnement devront aller plus loin, notamment avec le Département de la Moselle.
- ✓ Concernant la transition écologique, un accompagnement par une entreprise externe sera nécessaire pour construire un plan d'actions.
- ✓ Au niveau de l'équilibre économique, les ressources propres se poursuivront à travers le mécénat, avec un travail sur l'activité de production qui a déjà été initié avec les équipes. Il s'agit d'une question de survie par rapport au contexte.

Charlotte PICARD craint un changement d'ambiance et d'énergie des différentes salles qui ont chacune leurs spécificités avec la future mutualisation d'un directeur artistique. En outre, la diffusion et la création artistiques risquent d'être perturbées si le programmateur ne peut plus agir librement.

Florence ALIBERT rassure sur le fait que l'idée n'est pas de renoncer aux personnalités des salles pour une direction commune, mais de poursuivre leur valorisation en donnant plus de cohérence et en coordonnant mieux les activités. Chaque programmateur restera libre, l'objectif étant d'aller plus loin avec des projets partagés.

Patrick THIL ajoute qu'il tient absolument à l'identité des lieux, mais il faut sans doute étudier une programmation moins importante en termes de nombre de concerts avec davantage de qualité, bien que celle-ci soit déjà excellente. Au-delà du joyau qu'est la Cité musicale-Metz du point de vue artistique, à la fois du patrimoine et de la création, il n'oublie pas que l'objectif essentiel est l'artistique, la défense des artistes et le plaisir du public.

Benoît BRADEL se réjouit de la volonté de Florence ALIBERT de poursuivre ces trois prochaines années.

Patrick THIL souligne que le plaisir est partagé, mettant en exergue les qualités de travail de celle-ci dans les différents domaines : musical, administratif, juridique et financier.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, le renouvellement du mandat de la directrice générale est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, le renouvellement du mandat de la directrice générale est adopté à l'unanimité.

Florence ALIBERT remercie de la confiance renouvelée dont elle essaiera d'être digne pour les trois prochaines années.

V. Affaires administratives

1) Modification du poste de Trombone Solo (délibération n° 906 ONM)

Florence ALIBERT informe que suite au départ de trois musiciens à la retraite ou dans d'autres orchestres, la Direction en profite pour élargir leur contrat : trombone solo peut jouer 2^{ème} ; trombone alto et trombone simple seront transformés en trombone solo pouvant jouer trombone co-soliste et trombone alto. Cela permettra d'entériner un fonctionnement qui existait déjà au sein du pupitre, notamment une alternance entre le solo et le co-soliste assis aux 1^{ère} et 2^{ème} chaises.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Modification du poste de Cornet Solo (délibération n° 907 ONM)

Florence ALIBERT signale un ajout dans le contrat de travail des trompettistes qui utilisent couramment les trompettes à palettes. Le souhait est de l'élargir le poste de Cornet Solo, pour lequel un concours sera ouvert prochainement, en ajoutant le fait qu'il puisse jouer trompette co-soliste et tutti, pistons et palettes.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Modification du poste de Piccolo Solo (délibération n° 908 ONM)

Florence ALIBERT rappelle que ce poste peut jouer aux 2^{ème} et 3^{ème} flutes. Il est souhaité l'ajout d'une possibilité de jouer à la 4^{ème} flute pour certaines œuvres afin d'apporter plus de souplesse dans l'Orchestre.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Signature de l'avenant n° 3 à la convention portant création de la Cité musicale-Metz (délibération n° 909 ONM / délibération n° 209 MES)

Florence ALIBERT rappelle qu'une convention prévoit la mutualisation de personnes avec une refacturation entre les deux structures. Il est proposé la signature d'un avenant pour

intégrer le fait que la Direction Technique est mutualisée, notamment le directeur technique, Joseph ANDRE, entre l'EPCC Metz en Scènes et l'Orchestre. Le but est de permettre à l'EPCC de refacturer une quote-part de son salaire chargé à l'Orchestre.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Refacturation de personnel au sein de la Cité musicale-Metz (délibération n° 910 ONM / délibération n° 210 MES)

Florence ALIBERT informe d'une organisation temporaire en l'absence de la directrice administrative et financière adjointe depuis en mars, dans l'idée que la responsable RH de l'EPCC porte une mission sur des sujets transverses à la Cité musicale. Étant donné le recrutement d'un gestionnaire des marchés publics au sein de l'EPCC qui travaille aussi pour l'ONM sur un contrat d'un an, il s'agit d'autoriser l'EPCC à refacturer une partie de ses coûts à l'ONM à hauteur de 5 250 € par trimestre entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2022, puis 1 000 € du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Adhésion à la dématérialisation des actes (délibération n° 211 MES)

Sarah McKEE propose d'autoriser la mise en place du dispositif ACTES, permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et de la comptabilité publique, et la signature par la directrice avec la société DEMATIS, ainsi qu'une future convention entre la préfecture et l'EPCC Metz en Scènes.

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

7) Recours au télétravail (délibération n° 911 ONM)

Sarah McKEE indique que deux types de télétravail sont proposés (régulier et occasionnel) aux salariés de l'EPCC Metz en Scènes et aux agents de l'ONM selon des modalités communes décrites dans le projet en annexe. Il est proposé d'autoriser le recours pour l'ONM au télétravail dans ces mêmes modalités. Côté EPCC, un accord sera formalisé avec les délégués syndicaux.

Anne STEMART demande si le télétravail est beaucoup utilisé et s'il se déroule bien.

Sarah McKEE le confirme, sachant qu'une période de préfiguration a été mise en place avant que l'accord soit entériné.

Sans remarque complémentaire des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

8) Création d'un Comité social territorial local (délibération n° 912 ONM)

Sarah McKEE indique que ce comité doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents. Il est proposé la création d'un comité social territorial local avec quatre représentants du personnel titulaires et trois représentants de la Collectivité.

Patrick THIL signale que cette décision a été acceptée par les instances paritaires.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

9) Avenant au contrat de travail de l'agent comptable public et responsable financier de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n° 212 MES)

Sarah McKEE propose d'autoriser la signature d'un nouvel avenant au contrat de travail de l'agent comptable public et responsable financier de l'EPCC Metz en Scènes afin de rattacher sa rémunération sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'attaché (catégorie A, indice brut 653, majoré 545).

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

10) Modification d'un emploi d'Assistante de Direction / Missions RH (délibération n° 913 ONM)

Sarah McKEE propose de modifier le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en poste d'assistant de direction et chargé de missions RH dans les termes décrits dans la délibération.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

11) Prolongation de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet Démos jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 914 ONM)

Florence ALIBERT propose la prolongation de la rémunération fixée jusqu'au 31 décembre 2022 pour les musiciens permanents et les intervenants extérieurs dans le cadre de Démos, avec un taux horaire brut de 30 € et la possibilité pour chaque atelier d'ajouter une heure forfaitaire de temps de préparation et un forfait net de 30 € par atelier, couvrant le temps de déplacement à ces ateliers.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, ce point est adopté à l'unanimité.

VI. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la directrice générale (délibération n° 213 MES)

Sans remarque des membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte de cette communication.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 915 ONM)

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz, il est pris acte de cette communication.

3) Information sur les représentants du personnel au CA de Metz en Scènes

Florence ALIBERT informe du départ il y a quelques semaines d'un représentant du personnel (Myriama IDIR). Aucune nouvelle élection n'aura lieu pour son remplacement avant la fin de son mandat qui se termine en novembre 2022. Une suppléante (Céline JACQUOT) la remplace au sein du CA durant cette période.

4) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT transmet, en préambule, les résultats de la campagne d'abonnements lancée depuis 15 jours :

- ✓ 630 abonnements (nombre quasi identique à 2020-2021 ; 959 en 2019-2020),
- ✓ 5 400 places vendues (4 678 en 2020-2021 ; 8 839 en 2019-2020),
- ✓ 120 000 € de chiffre d'affaires sur la saison 2022-2023 (108 000 € en 2020-2021 ; 220 000 € en 2019-2020).

Elle présente quelques points d'actualité côté ONM à la fin de la saison :

- ✓ Vendredi : festival des Abbayes en Lorraine,
- ✓ Samedi : Sarrebourg,
- ✓ 8 juillet : Flâneries de Reims,
- ✓ 21 juillet au Concertgebouw d'Amsterdam (projet initialement prévu en 2020),
- ✓ 1^{er} juillet : CHR de Mercy pour un concert dans le cadre du partenariat Musique et Santé,
- ✓ Du 10 au 13 juillet : masterclasses de direction d'orchestre à l'Arsenal en partenariat avec la Philharmonie de Paris (accueil de 6 jeunes chefs, dont une lauréate du concours La Maestra),
- ✓ Dimanche : concert Démonstrations de clôture de l'année scolaire à l'Arsenal.

Côté Metz en Scènes :

- ✓ Constellations avec une belle exposition en galerie du duo d'artistes Monkeybird,
- ✓ Vendredi soir : concert de Lucie ANTOUNES, percussionniste, dans la grande salle de l'Arsenal,
- ✓ Ce soir : deux soirées jazz avec une création composée par Airelle BESSON avec le Big Bang de Woippy,
- ✓ 30 juin : soirée jazz avec Damien PRUD'HOMME pour conclure la saison.
- ✓ Tous les jeudis soir : Les Jeudis du Cloître dans le cloître des Trinitaires jusqu'au 7 juillet avec des propositions différentes et festives pour conclure l'année dans un cadre très convivial.

Elle précise que l'ouverture officielle de la saison démarrera le 16 septembre avec une création de Clara IANNOTTA. Par ailleurs, un concert sera donné le 14 septembre avec le nouvel artiste en résidence Théotime LANGLOIS de SWARTE.

La séance est levée à 18 heures.

Fait à Metz, le 28 septembre 2022

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle